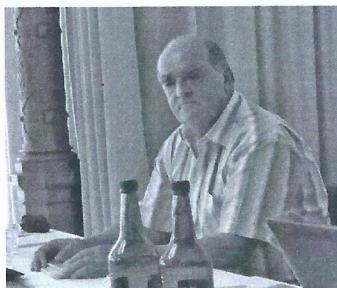


Billet du président



Une chance à saisir !

Ce n'est pas tous les jours que le peuple suisse peut se prononcer sur un renforcement de l'AVS. Ce sera le cas le 24 septembre prochain où il devra dire s'il soutient la révision de la prévoyance vieillesse 2020. En effet, si cette réforme est acceptée, ce sera le premier renforcement de l'AVS depuis 1977. Un pas certes modeste, mais qui signifiera un changement de politique particulièrement bienvenu, surtout dans le contexte du rapport des forces politiques actuel.

Toutes les forces progressistes du pays soutiennent cette réforme car la sécurité des rentes ne peut être assurée que par un renforcement de l'AVS. Depuis le début de l'année, les mauvaises nouvelles concernant les caisses de pension se succèdent. Un grand nombre de caisses de pension ont abaissé leur taux de conversion de la partie sur-obligatoire du 2^e pilier à des taux inférieurs à 5%. Or, qui dit baisse du taux de conversion dit également baisse des rentes. Les rentes sont sous pression car les intérêts qui devraient jouer le rôle de troisième contributeur sont depuis longtemps à un niveau très bas.

La réforme de la prévoyance vieillesse décidée par le Parlement prévoit dans le cadre de l'obligation légale une diminution du taux de conversion minimal de 6,8% à 6%. D'aucuns se demandent à juste titre pourquoi la plupart des caisses de pension appliquent déjà un taux de conversion inférieur à ce minimum de 6%. La raison en est que la majorité des assurés cotisent davantage que la loi ne les y oblige. Selon une enquête récente de « PK-Netz », 85% d'entre eux perçoivent des prestations dépassant le minimum légal. Or, le taux de conversion minimal légal ne s'applique pas dans la partie sur-obligatoire du 2^e pilier. Toutefois, les personnes assurées ne peuvent pas toucher une rente plus basse que celle qu'elles devraient percevoir si elles avaient toujours versé le minimum légal.

Dans le contexte financier actuel, il n'y a donc rien à attendre des caisses de pension. Les légères améliorations prévues dans le cadre de la réforme vieillesse 2020 revêtent une importance toute particulière pour assurer au moins les rentes des personnes à bas revenu. Pour elles, la garantie des droits acquis s'applique pour les plus de 45 ans dans la partie obligatoire des caisses de pension. Elles ressentiront aussi les effets positifs d'une meilleure protection pour les personnes à temps partiel et à salaire inférieur, grâce au bonus AVS de 70 francs et d'une augmentation des rentes qui peut dépasser 200 francs par mois pour les couples mariés. De plus, le maintien possible dans la caisse de pension en cas de licenciement dès 58 ans permettra d'éviter les impasses financières durant la retraite.

Le renforcement de l'AVS sera combattu principalement par les partis UDC et PLR et une grande partie des organisations d'employeurs, principalement pour des raisons idéologiques, car ces forces voient toujours dans le 2^e pilier un commerce très lucratif. Il faut savoir que la masse investie dans cette assurance dite sociale dépasse les 900 milliards de francs. Rien d'étonnant dès lors que ces forces politiques ne veulent en aucun cas tuer la poule aux œufs d'or. Parmi les opposants, il y a aussi des petites minorités de la gauche de la gauche qui n'acceptent pas un relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, ni d'ailleurs une baisse du taux de conversion de 6,8 à 6% dans la partie obligatoire du 2^e pilier. Mais toutes les autres forces progressistes du pays soutiennent cette réforme et veulent gagner la votation du 24 septembre prochain. C'est une chance à saisir !

Michel Pillonel



La cause des aînés avance

Après la parution des réflexions de la Fédération Valaisanne des Retraités, FVR, sous le titre de "Politique pour une société de longue vie" en juin 2016, la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées a présenté son "Rapport" à la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten le mercredi 15 février 2017 en fin d'après-midi. Une fois traduit en allemand, il sera transmis au Conseil d'Etat pour recevoir l'autorisation d'être publié et soumis à consultation, dans des modalités encore à définir.

Ce document présente l'état de la politique des aînés au niveau de la Confédération et du Canton du Valais. Il analyse ensuite la situation des aînés au cours de leurs principales étapes de vie:

- seniors 60+ et passage à la retraite,
- seniors actifs et autonomes,
- seniors vieillissants et lieux de vie,
- seniors dépendants et vie sociale.

Pour chacune de ces étapes, des recommandations concrètes sont émises par les 17 membres de la Commission, à l'intention des autorités et institutions cantonales et communales.

Une synthèse des pistes pour développer une véritable politique cantonale des seniors est proposée, en fin de rapport, sous la forme de quatre recommandations générales comme

- une meilleure connaissance des problématiques des aînés,
- la mise en place d'un "guichet unique" pour les aînés (déjà proposé par la 1ère commission consultative),

- la promotion de projets de participation et d'activités intergénérationnelles,
- la définition d'un cadre juridique nécessaire à la politique en faveur des aînés.

Une suggestion de créer une véritable responsabilité institutionnelle de cette politique est proposée (bureau des seniors, un délégué à la vieillesse ou encore un bureau de la cohésion sociale).

La Commission consultative cantonale a oeuvré du 18 novembre 2015 (1ère séance, la veille du Parlement des Aînés traitant le même sujet) jusqu'au début de cette année 2017. Elle siégera vers la fin du mois de mars sous la conduite de Mme la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten.

La tâche a été rapidement menée, sous la conduite de Reinhold Schnyder de Loèche, enseignant retraité et député au Grand-Conseil du Valais, grâce aux publications existantes et, en particulier, au document "Politique pour une société de longue vie" de la FVR. Des membres de la FVR, Marlyse Senn, Raymond Minger, Peter Summermatter et le soussigné ont participé activement aux travaux de cette commission et dans ses sous-groupes. Les réflexions de la FVR ont largement été reprises par la Commission consultative cantonale.

La cause des aînés semble enfin avoir pris une direction concrète au développement d'une politique en faveur des personnes âgées du Canton du Valais qui, en fin 2016, représentent 20 % de sa population.

Grimentz, le 15 mars 2017

Jean-Pierre Salamin, président FVR

Le message de la Fédération Vaudoise

Dans son communiqué de presse du 6 avril 2017 sur l'évolution de la population, l'Office fédéral de la statistique note entre autres "qu'en Suisse la proportion de personnes de plus de 64 ans continue d'augmenter. Elle se situe actuellement à 18,1 % contre 20,1 % de personnes de moins de 20 ans".

Cela étant, il est intéressant de prendre connaissance d'une enquête que l'Institut de recherches économiques et sociales de Lausanne M.I.S Trend vient de réaliser pour Pro Senectute Vaud auprès de 1'068 personnes sur une population de 125'000 retraités dans le canton de Vaud. Il convient de préciser que cet Institut a envoyé un questionnaire à 3'000 aînés, échantillon représentatif, au mois de mars 2017. Notons encore que le taux de retour a été de 37 %, taux qualifié de bon par les sondeurs.

Il ressort de cette intéressante enquête qu'environ trois quarts des retraités vaudois se sentent heureux ou très heureux en 2017. C'est bien. Toutefois, il y a des bémols. En effet, cette étude a permis d'identifier quelques problèmes:

- 30 % des personnes consultées font des sacrifices importants en raison d'un budget limité,
- plus de 35 % ont des problèmes de santé,
- 15 % regrettent le fait de ne plus être écoutées et respectées,

- 14 % déclarent avoir une vie sociale peu développée,
- 10 % souffrent du manque de contact avec la famille ou les amis proches,
- 11 % ont l'obligation d'avoir recours à une aide pour les actes de la vie quotidienne.

Avec ce sondage, le directeur de Pro Senectute Vaud, Monsieur Tristan Gratier, déclare

"qu'on observe qu'une majorité de retraités vit une belle retraite, mais qu'il y a aussi déjà des milliers de situations individuelles problématiques et des risques réels de péjoration. Chaque pourcent de ce sondage, c'est plus de 1'200 personnes. Dans 20 ans, cela sera plus de 2'000 avec le vieillissement de la population. Il faut impérativement anticiper".

Depuis 1917, Pro Senectute agit en faveur de la qualité de vie des personnes âgées. En outre, de nombreuses associations et organisations de personnes âgées, telles la Fédération Suisse des Retraités et ses Fédérations cantonales, offrent la possibilité aux retraités de se regrouper pour faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts sociaux, économiques et culturels et aussi pour lutter contre les discriminations dont ils sont victimes.

9 avril 2017 chr

Conseil des aînés du canton du Tessin

Une publication en italien et en allemand

A la fin de l'année 2016, le Conseil des aînés du canton du Tessin a présenté au public un ouvrage intitulé "Fragilité et qualité de vie pour et avec la personne âgée", avec un tirage de trois mille exemplaires.

Treize recommandations ont été formulées et le texte a été traduit, en format réduit, en allemand, dans le but de favoriser les hôtes, et les membres de leurs familles, des maisons pour les personnes âgées dans certaines régions du canton.

L'ouvrage a suscité beaucoup d'intérêt de la part des maisons pour les personnes âgées, mais aussi de la part des écoles d'infirmiers et d'infirmières et des spécialistes en activation. De nombreuses demandes pour l'organisation de soirées d'information ont été soumises au Conseil des aînés.



Dans la publication nous trouvons des recommandations relatives au quatrième âge et au séjour dans des maisons pour les personnes âgées. Des projets concernant le futur sont déjà en cours de préparation dans certains instituts. La publication contient également des indications utiles pour les situations fragiles des personnes âgées et pour les cas où il faut recourir aux services informatiques.

Nous disposons encore de mille exemplaires en italien et en allemand. La publication peut être obtenue gratuitement en contactant le secrétaire du Conseil des aînés du canton du Tessin, Via Olgiate 38b, 6512 Giubiasco ou par mail info@consiglioanziani.ch ou encore par téléphone 091 8570901.

avril 2017, mld

Coûts de la santé: qui paye ?

Chaque automne, à l'annonce des primes d'assurance-maladie pour l'année suivante, chacun de nous constate l'évolution des coûts de la santé. Les projections indiquent que la progression ne va pas s'arrêter de sitôt. Il semble couler de source que des décisions pour freiner cette croissance seront nécessaires. Ce ne sont pas les mesures envisageables qui manquent, chaque groupe de prestataires de services ayant des propositions. De préférence pour le voisin! Chaque acteur défend son "pré carré", car les intérêts en jeu sont considérables, vu l'importance financière du marché de la santé.

Dans le domaine de la santé, il peut être utile d'examiner le financement en fonction des sources. Les indications ci-après concernent l'année 2014 et sont publiées par l'Office fédéral de la statistique.

En 2014, le marché de la santé en Suisse s'élevait à 71,3 milliards de francs au total. Trois sources en assuraient le financement: les ménages

privés à raison de 61,7 %, l'Etat pour 32,1 % et les entreprises pour 6,2 %. Les 44 milliards de francs de contribution des ménages privés se décomposent ainsi:

Assurance de base (primes et participation aux coûts) 26 mia, Assurances complémentaires (primes et participation aux coûts) 4,1 mia
Dépenses non couvertes par les assurances ("out of the pocket") 13,5 mia, Autres (dons, leg) 0,4 mia

Les 22,9 milliards de francs de contribution de l'Etat sont les suivants:

Confédération	4,2 mia
Cantons	15,6 mia
Communes	3,1 mia

Enfin, les entreprises contribuent à raison de 4,4 milliards de francs, parts des salariés et parts patronales et les indépendants.

P. Lässer

Ne pas rester spectateur de sa retraite, mais en devenir l'acteur

La prolongation de l'espérance de vie a un impact non seulement sur les adultes aînés, mais également sur la société dans son ensemble. L'appréhension de cette période de vie est de moins en moins une rupture brutale avec la situation précédente, mais la poursuite, avec moins de contraintes, de ce qui avait été envisagé et préparé lors des années précédant

la retraite. Cette évolution influence dès lors l'approche des adultes aînés face à la vie, qui diffère de celle des générations précédentes. De plus en plus, les seniors veulent devenir les acteurs de leur destinée et non plus de simples spectateurs. Cette tendance n'est pas propre à l'ancienne génération. Il suffit de constater les modifications d'habitudes et de styles de vie

des jeunes générations. Dans leur cas, l'origine n'est pas à rechercher dans l'espérance de vie, mais plutôt dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette jeune génération assimile les prémisses de la 4ème révolution industrielle, même si les conséquences ne sont pas encore évidentes.

Cette nouveauté peut être considérée comme une nouvelle étape dans la prise en compte des besoins et désirs des adultes âgés. Un bref regard sur le passé permet de mieux considérer où l'on va. Les historiens ont scindé en quatre étapes, dans la Suisse moderne, la défense des âgés et retraités:

- a) De la création de la Suisse moderne en 1848 jusqu'à la 1ère guerre mondiale: la découverte sociale de la vieillesse avec son émergence comme problème social. Durant cette période, différentes mesures législatives permirent de réglementer les conditions de travail (loi sur les fabriques et le travail des enfants par ex.), les premières formes d'assistance sociale (l'accueil des indigents par les hôpitaux par ex.) ainsi que les premières revendications pour une retraite.
- b) La période de 1917 à 1948 est caractérisée par la mise en place d'une politique d'assistance au niveau national avec notamment des secours mutuels, ainsi que la création de Pro Senectute.
- c) Après l'introduction de l'AVS, un temps de lutte politique, de 1948 à 1980, portant sur le niveau des rentes AVS et sur la transformation de cette assurance.
- d) A partir des années 1980, un temps de lutte pour la participation et le refus des personnes âgées de leur exclusion des prises de positions politiques.

Le positionnement d'associations d'adultes âgés est souvent en corrélation directe avec la situation au moment de leur création. En ce sens, la Fédération Suisse des Retraités est une association de la 4ème génération (à partir de 1980). L'évolution constatée (le passage de spectateur à acteur) peut être considérée comme le début de la 5ème génération. Ce n'est pas un hasard si beaucoup d'associations d'adultes âgés procèdent actuellement à l'examen de leur organisation et de leurs objectifs.

De la responsabilité individuelle

Certes, prendre en main sa destinée de manière active est non seulement un droit, mais également un devoir. C'est ce que recouvre la notion de responsabilité individuelle, même si elle peut paraître démodée. Non, tout n'est pas de la faute des autres! Il ne s'agit pas seulement de "conquérir" de nouveaux droits, mais également d'assumer sa part dans le bon fonctionnement de la société. Par exemple, prendre un minimum de soins pour sa santé, puisque les coûts sont globalement basés sur la solidarité. Ce ne sont pas les conseils rabâchés quotidiennement qui manquent. Ils sont certes bien intentionnés, mais quand-même un peu infantilisans (augmenter sa consommation de fruits et légumes, réduire celle de sucre ou de viande etc.). Alors quoi, le bon sens se perd-il ?

Prendre en main sa propre vie devrait aller de soi. Le législateur a fait un pas dans le domaine des possibilités d'autodétermination avec, d'une part, le mandat pour causes d'incapacité et les directives anticipées de patient, d'autre part. Cette dernière possibilité est une importante avancée puisque c'est la personne concernée qui indique par avance ce qu'elle accepte en particulier dans le domaine médical. Ce n'est donc plus le corps médical qui, en dernier ressort, décide de la poursuite d'un traitement. Et encore moins les proches qui souvent sont désarmés sous l'effet du choc émotionnel. Ces deux nouveaux types de conventions, qui ne concernent pas que les seniors mais tous les adultes, constituent clairement un progrès. Ces deux démarches obligent à une réflexion du sens que l'on veut donner à sa vie.

Non seulement revendiquer mais également offrir

Le groupe des adultes âgés ne peut pas se résumer à la seule notion d'un marché. D'une manière générale, la génération actuelle a bénéficié d'un environnement économique plutôt favorable (les 30 glorieuses), par rapport aux incertitudes et bouleversements que nous connaissons actuellement. Certes, il faut éviter les généralisations, car une moyenne constitue un "ajustement" entre les deux extrêmes. Encore une fois, le bon sens existe encore, puisque nombre de seniors contribuent à la bonne marche de la société. En partie, cela est souvent considéré comme la contrepartie aux prétendus "avantages accordés par la société". Par contre, il faut lutter contre la tendance à se désintéresser du bénévolat en général. Beaucoup est fait, mais davantage est du domaine du possible.

Etre acteur de sa retraite ne se limite donc pas à sa seule personne ou à ses proches, mais également à la société en général. En demandant davantage de responsabilités pour sa propre vie, ce n'est pas seulement revendiquer pour soi ce que les autres ont, mais également être prêt à partager avec les autres. Dans ce contexte, un thème concomitant à la mode est la notion de discrimination, qui consiste à traiter de manière inégale et défavorable un ou plusieurs individus en fonction de caractères extrinsèques (lieu d'habitation par ex.) ou intrinsèques (sexe, âge, origine ethnique, etc.). Pour évoquer une discrimination, l'égalité doit préalablement être constituée et le traitement spécifique appliqué doit au minimum être perçu comme non légal. L'inégalité est souvent ressentie comme une discrimination, même si formellement elle n'en est pas une. Ce thème à la mode va vraisemblablement occuper les associations d'adultes âgés de manière plus intense dans le futur.

Pour se sentir à l'aise dans notre monde de plus en plus complexe et réticulaire, il est donc nécessaire pour toutes les générations d'élargir son horizon et de ne pas considérer la vie principalement en fonction de l'activité professionnelle (préparation durant la scolarité, exercice de la profession, puis la retraite étant la fin de ce "cursus"). D'où l'importance, non seulement de la famille (avec peut-être un sentiment d'égoïsme), mais également de la prise en compte de la culture générale. On retombe dès lors dans la nécessité d'une formation continue la vie durant.

P. Lässer